



## Les formations en éducation à l'environnement

Il faut d'abord une solide motivation pour exercer un métier lié à l'éducation à l'environnement, être animé d'un idéal, car dans ce champ professionnel on fonctionne avec des valeurs de respect de l'individu et respect des milieux naturels. Il faut aussi une grande capacité d'adaptation aux situations et aux publics, une force de création, d'innovation...

### Pour une action non professionnelle

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>B.A.F.A.</b> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	Permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs.  <i>☞ Certains BAFA ayant une orientation environnementale permettent d'acquérir des compétences en éducation à l'environnement.</i>	Formation qui alterne théorie et pratique : 2 sessions théoriques (8 et 6 jours) et 1 stage pratique (14 jours)	Avoir 17 ans minimum.
<b>B.A.F.D.</b> Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur	Permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.  <i>☞ Certains BAFD ayant une orientation environnementale permettent d'acquérir des compétences en éducation à l'environnement.</i>	Formation qui alterne 2 sessions de formation théorique (formation générale 14 j et session de perfectionnement 6 j) et 2 stages pratiques (14 j chacun).	Avoir 21 ans révolus et être titulaire : <ul style="list-style-type: none"><li>• soit du BAFA</li><li>• soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation</li></ul>

Des **aides financières** pour cette formation sont prévues par le Ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative. Les publics éligibles à ces aides sont prioritairement les demandeurs d'emploi non indemnisés, les bénéficiaires du RMI, les lycéens et étudiants boursiers et les jeunes dont les parents ne sont pas imposables.

D'autres organismes attribuent éventuellement des aides financières sous condition (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional, Comité d'Entreprise, Pôle emploi...).

Pour plus d'informations, contacter la DRJSCS de votre région - voir sur le site Internet du [Ministère Jeunesse et Vie Associative](#).

<b>Formation Guide Nature</b>	Le diplôme fédéral de Guide Nature n'est pas un diplôme professionnel. Il est la reconnaissance d'une compétence qui peut s'exercer dans un cadre bénévole associatif.	Un week-end par mois pendant deux ans (sauf août et décembre), du samedi 14h au dimanche 17h environ.	La formation est ouverte à toutes personnes intéressées par la protection de la nature et de l'environnement, sans restriction d'âge, de diplômes, ou de profession.
-------------------------------	---	---	--

## Pour une action professionnelle

### - Formations diplômantes en filière associative

Rémunération possible dans le cadre de la formation professionnelle. Possibilité d'aides financières par la DRJSCS pour les stagiaires en situation difficile.

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>B.A.P.A.A.T.</b> Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports Support technique « Découverte de l'environnement ».	Diplôme d'Etat de niveau IV (CAP-BEP). Premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.	1 500 à 2 000 heures mais allègements possibles selon les acquis et expériences du candidat. Certification par Unités Capitalisables.	Avoir 16 ans minimum.
<b>BPJEPS</b> Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Spécialité « Education à l'environnement vers le Développement Durable »	Diplôme d'Etat de niveau IV. Atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ. (Remplace le BEES 1 <sup>er</sup> degré et la BEATEP).	1 505 heures dont 679 heures en centre et 770 heures en stages pratiques en alternance.	Etre titulaire d'au moins une des qualifications suivantes : BASE (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative) - BAFA - BAFD - BAPAAT ou de tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe, quel que soit son champ d'intervention. <b>ou</b> Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur. <b>ou</b> Réussir les tests de satisfaction aux exigences préalables.
<b>DEJEPS</b> Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Spécialité animation Mention « Territoire, développement et réseau »	Diplôme d'Etat de niveau III (Bac + 2). Forme aux métiers d'animateur-coordonnateur, animateur de réseau, responsable d'animation. (Remplace le DEFA).	1 200 heures minimum dont 700 en centre de formation. Certification par Unités Capitalisables.	Être titulaire d'un diplôme de Niveau IV du champ de l'animation (BEATEP, BPJEPS). <b>ou</b> Être titulaire d'un diplôme de Niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (licence, DUT...) <b>ou</b> Attester d'un niveau de formation correspondant à un Niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois. <b>ou</b> Justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1600 h minimum.

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>Formation Eco-Interprète</b>	Formation de niveau II (Licence). Prépare à la fonction de chef de projet dans l'environnement, à la fois médiateur et pédagogue qui initie différents publics à l'environnement	De septembre à juillet. 1 610 heures, dont 610 heures en stages pratiques.	► Formation continue ouverte aux salariés et demandeurs d'emploi. Avoir une bonne formation générale (niveau bac+2 à bac+4 avec une pratique en sciences naturelles, environnement, agriculture, géographie...), une expérience motivant l'orientation professionnelle notamment en animation, formation ou enseignement, et un projet professionnel.

- formations diplômantes en filière universitaire et technique

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>BTSA GPN</b> Gestion et Protection de la Nature, option "Animation Nature"	Diplôme de niveau III (Bac + 2). Comprend une partie de cours sur les notions concernant la gestion et la protection des milieux et une partie sur les techniques d'animation. L'objectif est de former des personnes dans le but de préserver et de restaurer les richesses et la diversité écologique, de sensibiliser les publics, de valoriser les territoires ou de gérer les espaces.	Ce diplôme peut se préparer en formation initiale, en formation continue, par la voie de l'apprentissage ou encore par correspondance. La durée de formation varie selon la modalité retenue. Pour plus d'informations se renseigner auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre lieu de résidence.	Etre titulaire du Bac Général Scientifique, du Bac Technologique STAV, ou d'un BTA. Des dérogations sont possibles pour les titulaires de certains autres bacs. Sélection sur dossier et entretien.

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>Licence professionnelle Médiation scientifique et Éducation à l'Environnement</b>	Diplôme Universitaire de niveau II (Bac + 3). Forme à différents métiers comme animateur d'un réseau territorial, animateur environnement urbain, animateur scientifique, chargé de mission / chargé de projet, concepteur réalisateur de loisirs verts, coordinateur pédagogique, médiateur scientifique, responsable d'animations nature, responsable de secteur thématique.	La formation se déroule de septembre à juin.  Un stage de 12 semaines minimum permet la mise en œuvre d'un projet d'intervention en milieu professionnel. Un mémoire permet l'intégration des apports des expériences de terrain et des apports théoriques.  Accessible en formation initiale et en formation continue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En formation initiale : Bac+2 ayant des connaissances scientifiques et/ou des connaissances en environnement, L2 des Sciences de la Vie, des Sciences de la Terre, de Physique-Chimie, DUT Génie biologique et tout DUT à caractère scientifique, BTSA GPN, L2 ou DUT ayant témoigné leur intérêt et une motivation vis-à-vis de problématiques environnementales ;</li> <li>▶ En formation continue : les salariés ayant un diplôme de niveau DUT ou 2e année de licence et/ou une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans les secteurs concernés.</li> </ul>
<b>Licence professionnelle Coordonnateur de projet en éducation à l'environnement vers un développement durable.</b>	Diplôme Universitaire de niveau II (Bac + 3). Elle prépare aux métiers de coordination de projets en Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). Elle se propose, plus spécifiquement, de former aux trois fonctions principales du métier : - Responsabilité pédagogique et intervention en formation en EEDD.	La formation se déroule de septembre à juin.  Elle comprend trois semaines de remise à niveau.  Un projet tutoré de 130 heures, qui a pour objectif une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et à faciliter son insertion dans l'emploi  Un stage professionnel de 14 semaines.  Accessible en formation initiale et en formation continue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En formation initiale : étudiants titulaires d'un DUT, BTSA, DEUST et L2 dans les champs de l'environnement, la géographie, la biologie, les sciences de l'éducation.</li> <li>▶ En formation continue : salariés des structures d'EEDD, entreprises, collectivités territoriales, dans le cadre du plan de formation de leur entreprise ou en Congé Individuel de Formation. La validation des acquis de l'expérience et l'organisation de la formation en unités capitalisables permettent de proposer des parcours individualisés, adaptés à chaque situation ; la formation peut être étalée sur 3 ans.</li> </ul>

- formation professionnelle qualifiante en *filière associative*

Intitulé	Sanction	Durée	Conditions
<b>Certificat de Spécialisation Education à l'Environnement vers un Développement Durable du BPJEPS « Activités Scientifiques et Techniques »</b>	Cette formation s'adresse aux salariés en situation professionnelle qui font ou souhaite faire de l'éducation à l'environnement « dans leur » métier (animateur enfance, médiateur du patrimoine, accompagnateur de tourisme, animateur de randonnées, coordinateur de plans éducatifs locaux, responsable pédagogique de centre d'accueil, responsable de foyers de jeunes...) mais aussi à ceux qui font de l'éducation à l'environnement « leur métier » (animateur nature, éducateur à l'environnement, responsable de centre d'accueil...).	Durée variable selon l'organisme de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>► D'un point de vue réglementaire, ce Certificat de Spécialisation est inscrit dans l'option AST (Activités Scientifiques et Techniques) et appliqué à l'EEDD. Ce CS est accessible aux titulaires d'un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BPJEPS (Loisirs tout public; Activités physiques pour tous, Technique de l'information et de la Communication, Animation Culturelle, Animation sociale) ;</li> <li>- BEATEPJ et BEESAPT.</li> </ul> </li> <li>► Cette formation est ouverte à des salariés qui n'entrent pas dans le cadre de ces diplômes. Il leur sera délivré une attestation.</li> </ul>
<b>Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) "Education à l'environnement urbain (EEU)"</b>	Cette formation peut être suivie en même temps ou indépendamment du BPJEPS. Elle permet d'acquérir une compétence spécifique en éducation à l'environnement urbain. Elle répond aux attentes des collectivités, qui s'engageant vers un développement durable, veulent éduquer les publics aux enjeux du futur !	De juin à septembre. 70 heures en centre et 70 heures en entreprise.	<p>Ce module spécifique s'adresse à tout animateur désireux de se spécialiser dans l'éducation à l'environnement en milieu urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Statut : salarié, demandeur d'emploi, étudiant ou animateur volontaire</li> <li>► Avoir plus de 18 ans.</li> <li>► Avoir une bonne culture générale, et une motivation affirmée pour l'environnement en milieu urbain.</li> </ul>

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus ou à consulter la rubrique « [Formation](#) » sur le site Internet du Réseau Ecole et Nature.

Ce sont également toutes les formations de courte durée, généralement non diplômantes et non qualifiantes, ouvertes à tous, qui vont permettre de développer des compétences en éducation à l'environnement :

- Les Rencontres Nationales et autres temps d'échanges du Réseau Ecole & Nature.
- Les Rencontres et formations des Réseaux territoriaux d'Education à l'Environnement.
- Les formations proposées par les structures d'Education à l'environnement (consultables sur notre site educ-envir.org à la rubrique [formation](#)).
- Les co-formations, organisées par des professionnels de l'éducation à l'environnement.

Cette création est mise à disposition gratuitement par le Réseau Ecole et Nature sous licence Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Vous avez le droit de le reproduire, de le modifier et de le diffuser dans les mêmes conditions, dans un but non lucratif, et en citant la source